

Département de la LOZERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
Syndicat Mixte La Montagne Les Cheyssades

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 048-244800256-20220401-2022_11-BF



48200 RIMEIZE

Séance du 1^{er} AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} avril à 10 Heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte La Montagne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux des Cheyssades sous la présidence de M. Jean-Noël BRUGERON.

Date de la convocation : 24/03/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :

- contre : 0
- pour : 8

Présents : Madame Raymonde JOUBERT, Messieurs Alain ASTRUC, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Jean-Noël BRUGERON, Francis SARTRE, Alain GUENNOU, Alain SOULIER.

Objet : Adoption du Budget Primitif 2022

Le Comité Syndical, lors de la séance du 03 février 2022, a acté le rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel le Budget Primitif 2022 a été construit à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 208 254.74

Recettes : 3 208 254.74

Section d'investissement :

Dépenses : 3 161 054.61

Recettes : 3 161 054.61

Compte tenu des éléments présentés, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

du



Jean-Noël BRUGERON